

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00294

Numéro SIREN : 819 310 996

Nom ou dénomination : AUTO SAINTE BAUME

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2023 sous le numéro de dépôt 5481



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

EV/2016 B 00294
AUTO SAINTE BAUME
7 ROUTE DE LA SAINTE-BAUME
83860 NANS-LES-PINS

Nos références : EV/2016 B 00294

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : AUTO SAINTE BAUME

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

7 ROUTE DE LA SAINTE-BAUME
83860 NANS-LES-PINS

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 819310996 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 14/09/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 30/08/2023, enregistré sous le numéro 2023/5481, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 14/09/2023
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2023
GREFFE DU TRIBUNAL

DE COMMERCE

Néant ☐

Désignation de l'entreprise AUTO SAINTE BAUME

Adresse de l'entreprise ROUTE DE LA SAINTE BAUME 83860 NANS LES PINS

114 SEP. 2023

SIREN 8 1 9 3 1 0 9 9 6

83300 DRAGUIGNAN

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2

Durée de l'exercice précédent* 1 2

Déposé sous le N° 1315481

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	90 000	012	90 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	250	016	250
	Immobilisations corporelles *	028	10 800	030	10 800
	Immobilisations financières * (1)	040	1 583	042	1 583
Total I (5)		044	102 633	048	91 583
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 616	052	6 616
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	49 311	070	49 311
	(2) Autres* (3)	072	6 365	074	6 365
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	24 931	086	24 931
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	87 224	098	87 224
Total général (I + II)		110	189 857	112	178 807
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			7 500
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			750
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			78 530
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			18 027
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			104 806
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			38 988
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			8 015
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 10 620)	172			26 998
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			74 001
Total général (I + II + III)		180			178 807
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copie certifiée conforme

C.F

LJ

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AUTO SAINTE BAUME

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 1 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218	160 948			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 833			
	Autres produits				230	11			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	163 792			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	46 008			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	3 267			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	36 333			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 126	244	1 774			
	Rémunérations du personnel*				250	28 924			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	24 261			
	Dotations aux amortissements*				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	307			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	140 874		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	22 917			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	542		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)						300			
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	4 349		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	18 027			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	18 027	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	5 874			
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 096			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				330		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350		
	Dont divers			Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	648				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)					
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	28 997	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	28 997	372	

N° 2033-B-SD

AUTO SAINTE BAUME

Divers à réintégrer

Montant

Nº 2033-B-SD

AUTO SAINTE BAUME

Divers à déduire

Montant

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise : AUTO SAINTE BAUME

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	90 000	402		404		406	90 000	
	Autres	410	250	412		414		416	250	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 000	442		444		446	10 000	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	800	462		464		466	800	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	1 583	482		484		486	1 583	
TOTAL		490	102 633	492		494		496	102 633	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	250	502		504		506	250
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 000	532		534		536	10 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	800	552		554		556	800
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570	11 050	572		574		576	11 050

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

FC

Désignation de l'entreprise : <u>AUTO SAINTE BAUME</u>				Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683				
Autres immob. incorporelles	700	705				
Terrains	710	715				
Constructions	720	725				
Inst. techniques mat. et outillage	730	735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745				
Matériel de transport	750	755				
Autres immobilisations corporelles	760	765				
TOTAL	770	775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
				2		
				3		
				4		
				5		
				6		
				7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780		
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter			
Déficits imputés		983				
Déficits reportables		984				
Déficits de l'exercice		860				
Total des déficits restant à reporter		870				
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	4 501		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	14 915		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			
N° du centre de gestion agréé			388			
Montant de la TVA collectée			374	32 189		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	10 012		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AUTO SAINTE BAUME		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	160 948	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	160 948	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	11	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113	2 833	
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	2 844	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	52 682	
Variation négative des stocks	145	3 267	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 616	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	19 043	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	307	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	85 915	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	77 877
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	77 877	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	160 948	
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012022
	160	au	31122022
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE

FARM RECORD	
NAME OF FARMER	
COUNTY	
STATE	
DATE	
1.	2.
3.	4.
5.	6.
7.	8.
9.	10.
11.	12.
13.	14.
15.	16.
17.	18.
19.	20.
21.	22.
23.	24.
25.	26.
27.	28.
29.	30.
31.	32.
33.	34.
35.	36.
37.	38.
39.	40.
41.	42.
43.	44.
45.	46.
47.	48.
49.	50.
51.	52.
53.	54.
55.	56.
57.	58.
59.	60.
61.	62.
63.	64.
65.	66.
67.	68.
69.	70.
71.	72.
73.	74.
75.	76.
77.	78.
79.	80.
81.	82.
83.	84.
85.	86.
87.	88.
89.	90.
91.	92.
93.	94.
95.	96.
97.	98.
99.	100.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 1 9 3 1 0 9 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUTO SAINTE BAUME

ADRESSE (voie) ROUTE DE LA SAINTE BAUME

CODE POSTAL 83860

VILLE NANS LES PINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	75

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CUSIMANO Prénom(s) FLORENTNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 75

Naissance : Date 02021988 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FR

Adresse : N° Voie

Code Postal 83149 Commune BRAS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

1. $\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$ (Probability of getting two heads)

6

[illegible]

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
A	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
B	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100

1. The first part of the document is a title page. It contains the title of the document, the author's name, and the date of the document. The title is "The first part of the document is a title page. It contains the title of the document, the author's name, and the date of the document." The author's name is "The first part of the document is a title page. It contains the title of the document, the author's name, and the date of the document." The date of the document is "The first part of the document is a title page. It contains the title of the document, the author's name, and the date of the document."

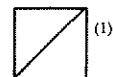
[Faint handwritten notes at the bottom of the page]

[illegible][illegible][illegible]

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 1 9 3 1 0 9 9 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AUTO SAINTE BAUME

ADRESSE (voie) ROUTE DE LA SAINTE BAUME

CODE POSTAL 83860

VILLE NANS LES PINS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

100-100000-1

22-11-1965

Admission to the University of Cambridge

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

100-100000-1

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
AUTO SAINTE BAUME 7 ROUTE DE LA SAINTE BAUME 83860 NANS LES PINS France	7 ROUTE DE LA SAINTE BAUME 83860 NANS LES PINS
SIRET 81931099600015	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées CARROSSERIE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	28 997	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

1. IDENTIFICATION	
1.1	1.2
1.3	1.4
1.5	1.6
1.7	1.8
1.9	1.10
1.11	1.12
1.13	1.14
1.15	1.16
1.17	1.18
1.19	1.20
1.21	1.22
1.23	1.24
1.25	1.26
1.27	1.28
1.29	1.30
1.31	1.32
1.33	1.34
1.35	1.36
1.37	1.38
1.39	1.40
1.41	1.42
1.43	1.44
1.45	1.46
1.47	1.48
1.49	1.50
1.51	1.52
1.53	1.54
1.55	1.56
1.57	1.58
1.59	1.60
1.61	1.62
1.63	1.64
1.65	1.66
1.67	1.68
1.69	1.70
1.71	1.72
1.73	1.74
1.75	1.76
1.77	1.78
1.79	1.80
1.81	1.82
1.83	1.84
1.85	1.86
1.87	1.88
1.89	1.90
1.91	1.92
1.93	1.94
1.95	1.96
1.97	1.98
1.99	1.100
2. DESCRIPTION	
2.1	2.2
2.3	2.4
2.5	2.6
2.7	2.8
2.9	2.10
2.11	2.12
2.13	2.14
2.15	2.16
2.17	2.18
2.19	2.20
2.21	2.22
2.23	2.24
2.25	2.26
2.27	2.28
2.29	2.30
2.31	2.32
2.33	2.34
2.35	2.36
2.37	2.38
2.39	2.40
2.41	2.42
2.43	2.44
2.45	2.46
2.47	2.48
2.49	2.50
2.51	2.52
2.53	2.54
2.55	2.56
2.57	2.58
2.59	2.60
2.61	2.62
2.63	2.64
2.65	2.66
2.67	2.68
2.69	2.70
2.71	2.72
2.73	2.74
2.75	2.76
2.77	2.78
2.79	2.80
2.81	2.82
2.83	2.84
2.85	2.86
2.87	2.88
2.89	2.90
2.91	2.92
2.93	2.94
2.95	2.96
2.97	2.98
2.99	2.100

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 18052023 Lieu : NANS Qualité : GERANT Nom du signataire : M CUSIMANO FLORENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :						
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8			
1									
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

14 SEP. 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 1315481

29 JUIL 2023

AUTO SAINTE BAUME

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500 Euros

Siège social : 7 Route de la Sainte Baume 83860 NANS LES PINS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,

et le 30 juin, à quatorze heures ,

l'associé unique de la société s'est réuni en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre remise en mains propres en date du 15 juin 2023.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur CUSIMANO Florent, propriétaire de 75 parts

soit un total de 75 parts

sur les soixante quinze (75) parts composant le capital social.

Monsieur CUSIMANO Florent préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre remise en mains propres adressée à l'associé unique,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- . Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- . Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- . Questions diverses

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, constate que l'exercice clos au 31 décembre 2022, se solde par un résultat de 18 026.53 euros approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice s'élevant à 18 026.53 euros :

Résultat de l'exercice	18 026.53 €
Autres Réserves	18 026.53 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

